

# TAXE D'APPRENTISSAGE 2025



CHOISISSEZ DE  
**SOUTENIR LES PROJETS  
PÉDAGOGIQUES**  
DE L'I.U.T. JEAN MOULIN  
LYON 3



La taxe d'apprentissage est l'unique impôt  
dont vous pouvez choisir l'affectation

# L'I.U.T. JEAN MOULIN LYON 3

- Un établissement public d'enseignement supérieur
- 11 diplômes professionnalisants de grade Licence (mises en situation professionnelles, stages, alternance)
- 50% d'intervenants issus du monde professionnel
- 70 % des enseignements en groupes de 30 étudiants
- Un encadrement/accompagnement personnalisé
- 95 % de réussite aux diplômes
- Des partenariats internationaux

## À QUOI SERT LA TAXE À L'I.U.T. ?

- Maintien d'un matériel informatique performant et de logiciels actualisés
- Accès à des plateformes multimédia et au projet Voltaire
- Équipements pédagogiques et audio-visuels
- Rémunération d'intervenants extérieurs et de conférenciers
- Visites d'entreprises

Retrouvez l'offre de formation de l'I.U.T.  
Jean Moulin Lyon 3  
<https://iut.univ-lyon3.fr>



## Comment verser la taxe d'apprentissage ?

L'I.U.T. Jean Moulin Lyon 3 peut percevoir la taxe d'apprentissage sous le numéro **UAI 069 35 65A**.

Il n'est pas nécessaire de cibler une formation précise, le choix de l'I.U.T. Jean Moulin Lyon 3 **UAI 069 35 65A** est suffisant.

### Versement de la taxe d'apprentissage par étape :

▶ **À partir de mai** : saisissez votre déclaration sociale nominative et déclarez votre solde de la taxe d'apprentissage, au titre de la masse salariale 2024.

▶ **À partir du 26 mai 2025** :

**1** Faites une demande de vos codes d'accès sur Net Entreprise :  
<https://www.net-entreprises.fr>

**2** Connectez-vous sur la plateforme **SOLtéA** avec vos codes d'accès :  
<https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/>



**a** Désignez l'I.U.T. Jean Moulin Lyon 3 comme bénéficiaire du versement de la taxe d'apprentissage avec le code **UAI 069 35 65A**.

**b** Répartissez vos contributions en pourcentages.

**3** Merci d'informer M.Blasco de votre contribution :  
[elisabeth.blasco@univ-lyon3.fr](mailto:elisabeth.blasco@univ-lyon3.fr)

▶ Le solde de la taxe d'apprentissage étant collecté directement par l'URSSAF/MSA, le reçu libératoire ne sera plus nécessaire.





## Contacts

### Pôle administratif et financier

**Elisabeth BLASCO**

[elisabeth.blasco@univ-lyon3.fr](mailto:elisabeth.blasco@univ-lyon3.fr)

Tél. : 04 81 65 26 29

### Pôle relations entreprises

[relations.entreprises.iut@univ-lyon3.fr](mailto:relations.entreprises.iut@univ-lyon3.fr)

Tél. : 04 81 65 26 27

<https://iut.univ-lyon3.fr/entreprise>

